

ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 2026/36

LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code du Commerce ;

VU les lois et les instructions sur les voiries publiques

VU le Code Pénal ;

VU l'arrêté municipal n°2024/56 portant réglementation d'occupation temporaire du domaine public en date du 5 février 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal pour l'année 2026 ;

VU la demande en date du 18 mai 2026 par laquelle **Monsieur David ROCH-REFIEUNA**, représentant du magasin « ALLEMOND SPORT » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur David ROCH-REFIEUNA est autorisé à occuper 60 m² du trottoir devant son magasin situé « 485 route des Fonderies Royales » en vue d'installer du mobilier constituant son commerce.

Une vérification sera réalisée par un agent assermenté.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 1^{er} mai au 30 octobre 2026.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite.

ARTICLE 3 :

Le permissionnaire s'acquittera des redevances fixées annuellement par le Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est alors à adresser au Maire et fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

ARTICLE 5 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

ARTICLE 6 :

Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins.

ARTICLE 7 :

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnités, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

ARTICLE 8 :

Monsieur le Maire, Le Gardien de Police Municipale, le responsable des services techniques municipaux, le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bourg d'Oisans et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, les demandeurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 9 :

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu indiqué à l'article 1 par le permissionnaire.

ARTICLE 10 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Allemond, le 15 juin 2026

Le Maire,



Alain GINIES



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administrative de Grenoble dans les 2 mois à partir de sa publication.



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : **MAIRIE DE ALLEMONT**

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	AR_ODP_2026_36
Objet :	AR ODP 2026 36 - ALLEMOND SPORT - été 2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-15 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé
Identifiant unique :	038-213800055-20260615-AR_ODP_2026_36-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	872 o
Nom métier :		
038-213800055-20260615-AR_ODP_2026_36-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	687.8 Ko
Nom original : ar odp 2026 36.pdf		
Nom métier :		
99_AR-038-213800055-20260615-AR_ODP_2026_36-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 juin 2026 à 11h27min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 juin 2026 à 11h27min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 juin 2026 à 11h27min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 juin 2026 à 11h27min56s	Reçu par le MI le 2026-06-16

